



Des acteurs au service des personnes âgées

RÉSEAU DU **CLIC DE ROSTRENEN**



MAISON DU DÉPARTEMENT
Espace Autonomie

CLIC

Centre Local d'Information
et de Coordination

Direction
personnes âgées
et personnes
handicapées



Édito



La solidarité est une compétence phare du Département qui se traduit par un engagement au service des plus fragiles. Dans les Côtes d'Armor, l'intervention de la politique départementale en faveur des personnes âgées occupe une place croissante compte tenu des caractéristiques démographiques de la population. Elle est aussi un enjeu de société, celui de la dignité de la personne et du respect de son choix de vie.

À ce titre, le Département détient la responsabilité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), accueil de proximité dédié aux personnes âgées et à leur entourage. Attentif au besoin de la personne âgée, à l'écoute de ses proches, le CLIC propose des solutions pragmatiques, explique les démarches à engager, fait le lien avec les professionnels concernés. Il travaille en réseau avec les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Il centralise toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Lorsque le vieillissement s'accompagne d'une perte d'autonomie, de nombreux dispositifs peuvent être sollicités mais répondant chacun à des règles particulières et des conditions spécifiques. C'est pourquoi, pour chaque Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), ce guide pratique permet de recenser les ressources gérontologiques en proximité. Disponible en version papier ou numérique, il offre une vision globale des moyens dédiés au maintien à domicile pour les personnes, leur entourage et les professionnels.

Les huit CLIC répartis sur le département sont tous labellisés de niveau 3, c'est-à-dire correspondant à une offre de service complète sur l'information, l'évaluation et la coordination des situations des personnes âgées qui les sollicitent. Ils partagent, dans l'exercice de leur mission, les valeurs communes de neutralité, confidentialité et de respect du choix de vie de la personne.

A handwritten signature in blue ink that reads "Alain CADEC".

Alain CADEC
Président du Département
Député européen

Sommaire

Le CLIC, un lieu ressource pour la personne âgée et son entourage 4

| | |
|--|---|
| Vos questions | 4 |
| Votre Centre Local d'Information et de Coordination en quelques mots | 4 |
| Des métiers et des compétences complémentaires | 5 |
| Le CLIC, votre interlocuteur relais | 5 |

Le Département s'investit pour un territoire solidaire 6

| | |
|--|---|
| Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH) | 6 |
| Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) | 6 |

Les CLIC du département 7

CLIC de Rostrenen 8

| | |
|---|----|
| Conseiller retraite | 9 |
| Caisse d'Allocations Familiales (CAF) | 9 |
| Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) | 10 |
| Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) | 10 |
| Mutualité Sociale Agricole (MSA) | 11 |
| Caisse de retraite Régime Social des Indépendants (RSI) | 11 |

| | |
|--|----|
| Service d'action sociale de proximité de la Maison du Département de Guingamp - Site de Rostrenen..... | 12 |
| Service Social Maritime | 12 |
| Service Social SNCF | 12 |
| L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) | 13 |
| L'aide sociale aux personnes âgées | 14 |
| L'accueil familial | 14 |
| Aide à domicile | 15 |
| Soins à domicile pour personnes âgées..... | 20 |
| L'équipe spécialisée Alzheimer | 20 |
| L'accueil de jour..... | 21 |
| L'hébergement temporaire | 22 |
| Portage de repas à domicile | 23 |
| Aide à la mobilité | 24 |
| Téléalarme..... | 25 |
| Aide à l'amélioration et/ou à l'adaptation de l'habitat..... | 26 |
| Structures d'hébergement pour personnes âgées | 27 |
| Structures hospitalières et de soins de suite ... | 29 |
| Hospitalisation à domicile (HAD) | 30 |
| Réseaux de santé..... | 30 |
| Protection juridique | 31 |
| Associations d'usagers et de malades | 33 |
| Glossaire..... | 34 |

Le CLIC, un lieu ressource pour la personne âgée et son entourage

Le vieillissement est souvent accompagné d'une perte d'autonomie à laquelle il n'est pas toujours aisé de faire face. Aux mille et une questions qui se posent face aux problèmes de santé, vient s'ajouter la complexité des dispositifs d'aides au travers desquels il faut réussir à s'orienter. Le CLIC est un outil de proximité pour vous aider à mieux comprendre et mieux agir.

Vos questions

“Suis-je assez valide pour rester en sécurité à mon domicile ?”

“Qui peut m'aider chez moi ?”

“Le logement de papa n'est plus adapté à son handicap. Que puis-je faire ?”

“À qui s'adresse-t-on ?”

“Maman ne peut rester à la maison... Quelles solutions peuvent lui être offertes sur le secteur ?”

“Quelles sont les aides ? Combien cela coûte-t-il ?”

“Si les ressources sont insuffisantes, quelles sont les obligations familiales ?”

Pour répondre à vos questions, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches, les CLIC des Côtes d'Armor se tiennent gratuitement à votre disposition.

Votre Centre Local d'Information et de Coordination en quelques mots

- **CENTRALISER** les informations sur la multitude d'acteurs et de prestations qui existent sur le département (bases de données mises à jour régulièrement et à disposition des bénéficiaires et des professionnels)
- **LANCER** le dialogue et la réflexion autour de grandes thématiques liées au vieillissement et au mieux vivre (conférences, forums...)
- **INFORMER**, évaluer les besoins et orienter (sur les aides, les interlocuteurs compétents, les structures...)
- **CONSEILLER** et prendre en charge des situations complexes (maintien à domicile pour les personnes dépendantes, retour après une hospitalisation, entrée en établissement d'accueil...)



Des métiers et des compétences complémentaires

Des conseillers :

- répondent à vos questions,
- vous informent sur vos droits (aides financières, aide sociale, APA, prestations des caisses de retraite, hébergement permanent ou temporaire, services d'aides et de soins à domicile, adaptation du logement, téléalarme, vies associative et culturelle...),
- vous accompagnent dans l'instruction des dossiers et organisent des rencontres thématiques ("Mieux vieillir", "La maladie d'Alzheimer en questions"...).

Des chargés de coordination peuvent vous rencontrer à domicile ou au CLIC sur rendez-vous pour mieux évaluer vos besoins.

Toutes les actions du CLIC s'appuient sur un travail en réseau avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les structures d'hébergement, les services sociaux des caisses de retraite et du Conseil départemental, les professionnels libéraux (médecins, infirmiers), les associations de personnes âgées, les centres hospitaliers.

Le CLIC, votre interlocuteur relais

- Pour éviter d'agir dans l'urgence
- Pour prévenir la perte d'autonomie, anticiper les besoins et favoriser le maintien à domicile

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Retraités, personnes âgées de 60 ans et plus
- ▶ Professionnels et bénévoles intervenant auprès des personnes âgées
- ▶ Personnes en situation de handicap de 55 ans et plus

CONTACTS

CLIC DE ROSTRENEN

Maison du Département

6 B rue Joseph Penneç - BP 7 | 22110 Rostrenen

Tél. 02 96 57 44 66 | Fax 02 96 57 44 09

clic-sudouest-rostrenen@cotesdarmor.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

8h30-12h30 / 13h30-17h30

Permanence téléphonique

le matin : 8h30-12h30

Accueil au CLIC

l'après-midi sur rendez-vous

Visites à domicile

sur rendez-vous

Chargée de Coordination

Patricia Jeangeorges

Chargée d'accueil et d'information

Lutèce Coatrieux

Le Département s'investit pour un territoire solidaire

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département a placé au cœur de ses priorités l'accompagnement des personnes fragilisées. De nombreux agents travaillent au quotidien sur le territoire au service de cette population. Après plus d'une année de consultation autour du panorama social du département, le Conseil départemental a établi, en 2012, son Schéma Départemental d'Action Sociale. Ce dernier définit les 7 axes de la politique sociale que le Département va mettre en place pour les années à venir. Pour ce faire, il s'appuie principalement sur une Direction du Pôle des Solidarités, les Maisons du Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)

La DPAPH regroupe l'ensemble des services dédiés aux personnes âgées et personnes handicapées. Elle a pour double mission, d'une part, de piloter l'organisation de l'offre en établissements et services relevant de la compétence de la collectivité, et d'autre part, de piloter et gérer les dispositifs départementaux de compensation de la perte d'autonomie : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aides sociales à l'hébergement, accueil familial, etc. Elle assure également la déclinaison de ces actions à l'échelle de chaque territoire par le biais des Espaces Autonomie implantés au sein de chacune des Maisons du Département.

DPAPH

9 place du Général de Gaulle – CS 42371
22023 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. Infos Services 02 96 62 62 22

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La MDPH est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Elle est un interlocuteur unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

La MDPH accompagne la personne handicapée dans l'élaboration de son projet de vie.

C'est également un lieu de ressources et de convergences pour tous les acteurs du handicap.



MDPH

3 rue Villiers de l'Isle Adam
CS 50401
22194 Plérin Cedex
Tél. 02 96 01 01 80

Les CLIC du département

CLIC
Paimpol Goëlo - Trégor
 Maison du Département
 11 bis rue Nicolas Armez - BP 239
 22504 Paimpol Cedex
 Tél. 02 96 20 87 20
 Fax 02 96 55 33 09
 clic-paimpol-regulier@cotesdaarmor.fr

CLIC
Lannion
 Maison du Département
 13 Bd. Louis Guilloux - CS 40728
 22304 Lannion cedex
 Tél. 02 96 04 01 61
 Fax 02 96 04 01 76
 clic-lannion@cotesdaarmor.fr

CLIC
Guingamp
 Maison du Département
 9 place Saint-Sauveur
 22051 Guingamp Cedex
 Tél. 02 96 44 85 25
 Fax 02 96 44 85 55
 clic-guingamp@cotesdaarmor.fr

CLIC
Rostrenen
 Maison du Département
 6 B rue Joseph Pennec - BP7
 22110 Rostrenen
 Tél. 02 96 57 44 66
 Fax 02 96 57 44 09
 clic-sudouest-rostrenen@cotesdaarmor.fr

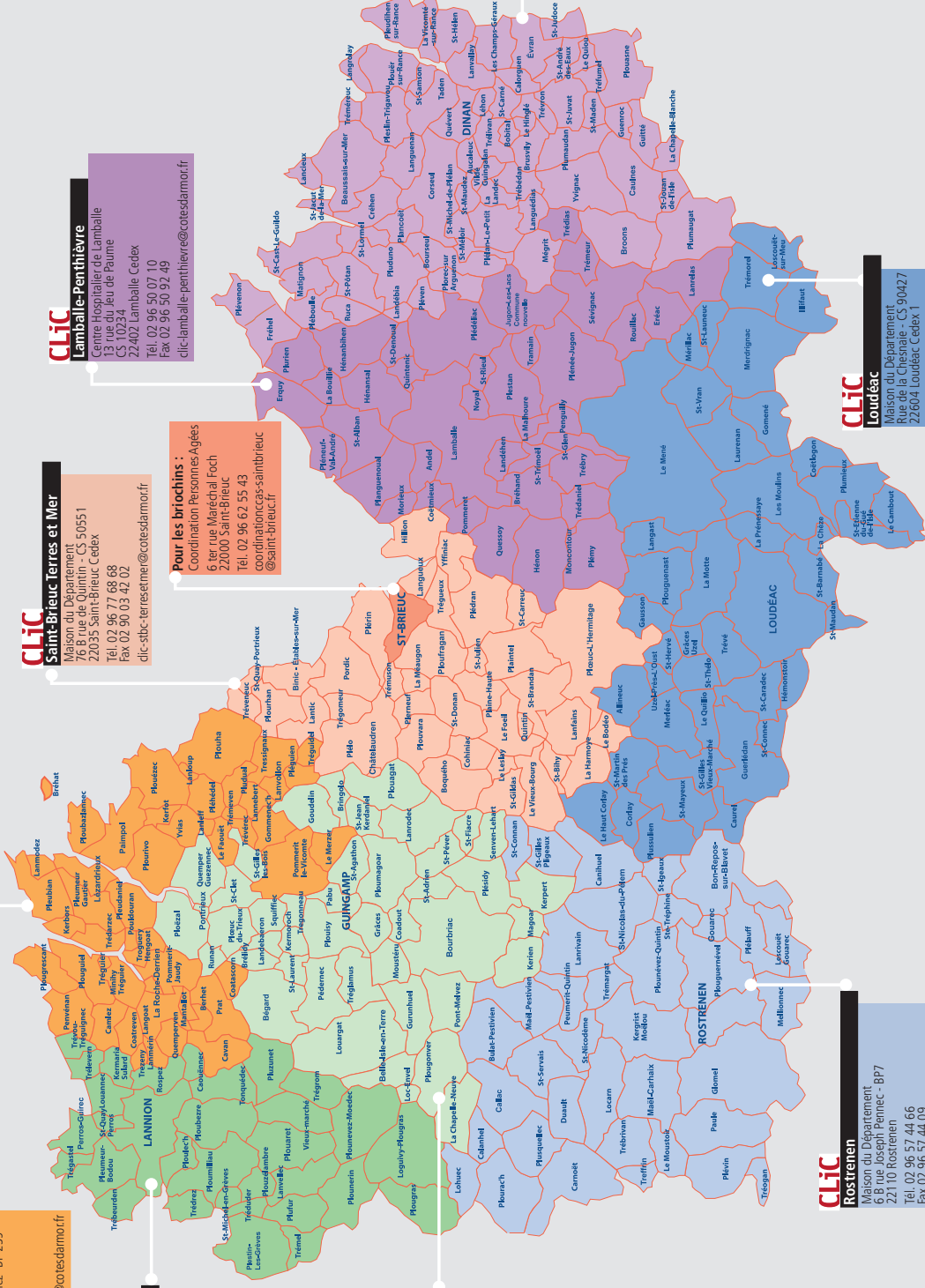
CLIC
Saint-Brieuc Terres et Mer
 Maison du Département
 76 B rue de Quintin - CS 50551
 22035 Saint-Brieuc Cedex
 Tél. 02 96 77 68 68
 Fax 02 90 03 42 02
 clic-stb-terrestremer@cotesdaarmor.fr

Pour les brocchins :
 Coordination Personnes Âgées
 6 er rue Marschal Foch
 22005 Saint-Brieuc
 Tél. 02 96 62 55 43
 coordinationcps-saintbrieuc@cotesdaarmor.fr

CLIC
Lamballe-Penthièvre
 Centre Hospitalier de Lamballe
 13 rue du Jeu de Paume
 CS 10234
 22402 Lamballe Cedex
 Tél. 02 96 50 07 10
 Fax 02 96 50 92 49
 clic-lamballe-penthièvre@cotesdaarmor.fr

CLIC
Dinan
 Maison du Département
 2 Place René Piéven
 CS 96370
 22106 Dinan cedex
 Tél. 02 96 80 05 18
 clic-dinan@cotesdaarmor.fr

CLIC
Loudéac
 Maison du Département
 Rue de la Chesnaie - CS 90427
 22604 Loudéac Cedex 1
 Tél. 02 96 66 21 06
 Fax 02 96 66 21 31
 clic-sud-22@cotesdaarmor.fr



CLIC de Rostrenen

Retrouvez dans ce guide l'ensemble des contacts utiles et des acteurs des prestations "personnes âgées" pour le territoire couvert par votre CLIC.



Conseiller retraite

Qu'est-ce que c'est ?

Le conseiller retraite assure des permanences délocalisées afin de constituer les dossiers et répondre à toutes les questions relatives à la retraite (*relevé de carrière, pension de réversion...*).

CONTACTS

POUR LES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL

▶ CARSAT BRETAGNE

Centre Eleusis 4
1 rue Pierre et Marie Curie | 22190 Plérin
Tél. 39 60 (*prix d'un appel local depuis un poste fixe*)
www.lassuranceretraite.fr

▶ Permanences

Accueil sur RDV uniquement :
Du lundi au vendredi | 8h-17h

▶ Permanences délocalisées Conseiller Retraite

Uniquement sur RDV :
ROSTRENEN | Cité Administrative
6 rue Joseph Pennec | Tél. 39 60
Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois

POUR LES RETRAITÉS DU RÉGIME AGRICOLE

▶ AGENCE MSA

Maison des entreprises
ZI de Kerampuilh | 29270 Carhaix-Plouguer

▶ Permanences

Uniquement sur RDV : Tél. 02 96 78 87 00

POUR LES RETRAITÉS DES CAISSES COMPLÉMENTAIRES ARRCO- AGIRC-IRCANTEC

▶ CICAS DES CÔTES D'ARMOR

Le Galion
2A rue St-Vincent de Paul | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 0 820 200 189
(N° à tarification majorée indiquée en début d'appel)

▶ Permanences

Accueil sur rendez-vous
Du lundi au vendredi | 8h30-18h

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Qu'est-ce que c'est ?

L'action de la CAF est essentiellement tournée vers les familles mais cet organisme de Sécurité Sociale gère également les aides au logement pour les personnes âgées retraitées.

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale ou si vous êtes hébergé à titre onéreux chez des particuliers ou bien hébergé en foyer, maison de retraite voire en unité de soins longue durée, et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement (*Aide personnalisée au logement – APL ou Allocation Logement à caractère social – ALS*).

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes retraitées ayant :
 - une charge de logement (*loyer, prêt, redevance hébergement*),
 - des ressources modestes.

DÉMARCHES

- ▶ Se renseigner auprès d'un conseiller de la CAF.

CONTACTS

CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)

Avenue des Plaines Villes | 22440 Ploufragan
Tél. 0810 25 22 10 (*service 0,06 €/min + prix appel*)
www.caf.fr

PERMANENCES

- ▶ Accueil sur rendez-vous en appelant au **0810 25 22 10**
Du lundi au vendredi | 9h-16h30

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Qu'est-ce que c'est ?

- Accueil et information du public (*accès au droit à l'assurance maladie - accès et orientation dans le système de soins*)
- Dépôt de dossiers simples
- Renseignements et constitution de dossiers complexes
- Mise à jour des cartes vitales
- Couverture Maladie Universelle (CMU) : renseignements et constitution des dossiers
- Aide à la complémentaire santé (ACS) : renseignements et constitution des dossiers
- Constitution des demandes d'aides financières
- Information sur les démarches administratives à accomplir auprès d'autres institutions

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Assurés et bénéficiaires du régime général.

DÉMARCHES

- ▶ Téléphoner ou se rendre sur place muni de sa carte vitale ou de son attestation.

CONTACTS

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

106 Bd Hoche | 22024 St-Brieuc Cedex 1 | Tél. 36 46
(N° à tarification majorée indiquée en début d'appel)
Fax 36 46 | www.ameli.fr

PERMANENCES DÉLOCALISÉES SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

- ▶ **MAËL-CARHAIX** | Mairie
Tél. 02 96 24 73 00
Lundi et vendredi
- ▶ **SAINT-NICOLAS-DU-PÉLÈM** | Mairie
Tél. 02 96 29 51 27
1^{er} et 3^e lundis, 1^{er} et 3^e vendredis

ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

- ▶ **ROSTRENN** | Cité Administrative
6 rue Joseph Pennec | Tél. 02 96 57 42 00
Tous les mardis | 14h-16h
- ▶ **SAINT-NICOLAS-DU-PÉLÈM** | Mairie
Tél. 02 96 29 51 27
2^e et 4^e mercredis | 13h30-16h

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) : services sociaux

Qu'est-ce que c'est ?

La CARSAT est l'organisme qui verse les pensions de retraite aux retraités du régime général. Elle intervient aussi auprès des retraités via l'action sociale retraite, dont l'objectif est de préserver le plus longtemps possible l'autonomie des personnes âgées à leur domicile.

Des aides sont possibles sous conditions de ressources :

- le plan d'actions personnalisé,
- l'ARDH (aide au retour à domicile après hospitalisation),
- l'ASIR : aide aux retraités en situation de rupture,
- les aides habitat (kit prévention, aides à l'amélioration du logement).

Il existe par ailleurs des propositions d'ateliers d'informations et de conseils sur les thématiques de la nutrition, de la mémoire, du sommeil et de l'équilibre.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Pour bénéficier des services prévention de l'assurance retraite, il faut :
 - être titulaire d'une retraite du régime général à titre principal,
 - être âgé d'au moins 55 ans,
 - rencontrer des difficultés dans la vie quotidienne.

DÉMARCHES

- ▶ Pour les prestations individuelles, compléter un dossier de demande "Bien vieillir chez soi".

CONTACTS

CARSAT Service social

106 Bd Hoche | 22024 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. 3960 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
www.lassuranceretraite.fr

PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE SPÉCIALISÉE SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

- ▶ **ROSTRENN** | Cité Administrative
6 rue Joseph Pennec | Tél. 02 56 26 30 20
1^{er} et 3^e mercredis du mois | 9h-12h sur RDV

Mutualité Sociale Agricole (MSA): services sociaux

Qu'est-ce que c'est ?

Des aides sont possibles sous conditions de ressources :

- Interventions individuelles pour conseil, orientation, information
- Informations collectives pour le développement d'actions de prévention.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Toute personne de plus de 60 ans, ressortissante de la MSA et nécessitant un soutien et/ou un accompagnement social.

CONTACTS

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

Service social
12 rue de Paimpont | 22025 Saint-Brieuc cedex 1
Tél. 02 98 85 79 79

Caisse de retraite Régime Social des Indépendants (RSI)

Qu'est-ce que c'est ?

Est l'interlocuteur unique des travailleurs indépendants pour l'ensemble de leurs démarches sociales et couvre :

Interventions individuelles pour conseil, orientation, information

- L'assurance maladie des artisans/ commerçants et professions libérales
- L'assurance vieillesse et invalidité des artisans et de leurs conjoints
- L'assurance vieillesse et invalidité des commerçants et industriels indépendants.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Artisans, commerçants, professions libérales et leurs ayants droits.

CONTACTS

RSI Bretagne

1 rue André et Yvonne Meynier | CS 64320
35 043 Rennes CEDEX
www.rsi.fr

ANTENNE DES CÔTES D'ARMOR

Zône Zoopole

4 rue Villiers de l'Isle Adam | 22190 Plérin
Tél. 3648 (service gratuit + prix appel)

PERMANENCES ANTENNE

Sur rendez-vous



Service d'action sociale de proximité de la Maison du Département de Guingamp - Site de Rostrenen

Qu'est-ce que c'est ?

- Accompagnement social tout au long de la vie, dans une forme individuelle ou collective et dans cinq champs essentiels :
 - accès aux droits,
 - prévention/protection de l'enfance,
 - lutte contre les exclusions et prévention de la dépendance (handicap et vieillissement).

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Toute personne résidant sur le territoire de la MDD

DÉMARCHES

Entretien sur rendez-vous au bureau ou à domicile.

CONTACTS



MAISON DU DÉPARTEMENT
DE GUINGAMP - SITE DE ROSTRENNEN

6B, rue Joseph Penneç - BP 7
22110 Rostrenen

Tél. 02 96 57 44 00 | Fax 02 96 57 44 09



Service Social Maritime

Qu'est-ce que c'est ?

- Accueil, écoute, information et orientation du public (permanence, visite à domicile...)
- Orientation si nécessaire vers les services adaptés
- Accompagnement des pensionnés lorsqu'ils rencontrent des difficultés au cours de leur vie personnelle et professionnelle

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les pensionnés, les ressortissants des administrations et des organismes maritimes ainsi que leur famille et leurs ayants droits.

CONTACTS

SERVICE SOCIAL MARITIME

18 rue Abbé Vallée | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 33 18 23 | Fax 02 96 33 97 59
www.ssm-mer.fr

Service Social SNCF

Qu'est-ce que c'est ?

- Accueil, écoute, information, orientation (visite à domicile)
- Accompagnement social individuel
- Soutien budgétaire et suivi sur le moyen ou long terme
- Actions collectives

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Retraités de la SNCF et/ou leurs conjoints.
- ▶ Toutes personnes en activité à la SNCF et leur famille.

CONTACTS

SERVICE SOCIAL SNCF

Esplanade Alfred Jarry | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 61 50 | Fax 02 96 01 46 39
Accueil sur rendez-vous uniquement

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Qu'est-ce que c'est ?

L'APA est une aide financière mensuelle qui permet aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides humaines dont elles ont besoin dans leur vie quotidienne.

L'APA répond à des besoins différents selon que la personne vit à son domicile ou en établissement.

Pour les personnes qui vivent à leur domicile, l'APA peut participer au financement de différentes prestations.

Les aides portent sur :

- la rémunération d'une auxiliaire de vie intervenant à domicile (pour l'aide à la personne, soutien à l'aidant...),
- la participation aux frais d'hébergement temporaire, en famille d'accueil agréée, en accueil de jour (dans les établissements autorisés à cet effet),
- le coût du portage de repas,
- les protections en cas d'incontinence,
- la téléalarme,
- le diagnostic habitat (visite d'un ergothérapeute).

Pour les personnes qui vivent en famille d'accueil, l'APA sert au règlement de la part des services rendus, liés à la perte d'autonomie.

Pour les personnes qui vivent en établissement (EHPAD), l'APA est destinée à couvrir les dépenses correspondant à l'accompagnement de la dépendance dans l'établissement.

L'APA n'est pas récupérable sur succession.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Personne de 60 ans ou plus, qui en raison de son état physique ou mental se trouve en perte d'autonomie nécessitant une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou nécessitant une surveillance régulière, après évaluation du niveau de dépendance.
- ▶ Il faut résider de façon stable et régulière en France. Les personnes étrangères doivent être titulaires d'une carte de séjour.

DÉMARCHES

- ▶ À domicile : le dossier est disponible auprès du CLIC, CCAS/CIAS de votre commune ou du service APA du Département ou téléchargeable sur le site Internet du Département.
- ▶ En établissement : se renseigner directement auprès de l'établissement.

CONTACTS

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH) | Service APA
9 place du Général de Gaulle
CS 42371 | 22 023 Saint-Brieuc cedex 1
Tel. 02 96 62 62 12 | Fax 02 96 62 46 66
<http://cotesdarmor.fr / rubrique Solidarités>



L'aide sociale aux personnes âgées

Qu'est-ce que c'est ?

Les prestations d'aide sociale constituent une avance consentie par le Département aidant au maintien à domicile ou au financement d'une place en établissement.

- Aide à domicile (services ménagers)
- Aide aux frais de repas en résidences autonomie (ex EHPA)
- Aides à l'hébergement à titre onéreux chez des particuliers (accueillants familiaux agréés) ou dans un établissement (EHPAD)

Ces aides ne remplacent ni la solidarité familiale, ni l'obligation légale des enfants d'aider leurs parents, dans la limite de leurs moyens financiers.

Les prestations d'aide sociale sont récupérables au décès du bénéficiaire dans la limite de l'actif net de la succession ou de la donation.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Personnes de 65 ans et plus dépourvues de ressources suffisantes.

DÉMARCHES

- ▶ Dossier à constituer obligatoirement auprès du CCAS ou CIAS de votre commune.

CONTACTS

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)
Service Aide Sociale
9 place du Général de Gaulle | CS 42371
22023 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. 02 96 62 85 13 | Fax 02 96 62 62 27
<http://cotesdarmor.fr / rubrique Solidarités>

L'accueil familial

Qu'est-ce que c'est ?

L'accueil familial est un mode d'accueil et d'hébergement de personnes âgées ou handicapées ne disposant pas de l'autonomie suffisante pour vivre à leur domicile. La personne âgée ou handicapée hébergée est l'employeur de l'accueillant familial.

L'accueillant familial doit disposer d'un agrément l'autorisant à accueillir de façon permanente et moyennant rémunération de une à trois personnes maximum.

Outre l'hébergement, l'accueillant familial prend en charge les repas, le ménage, les courses et les activités de la personne accueillie.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes âgées ou handicapées.

DÉMARCHES

- ▶ Un contrat d'accueil doit être établi entre l'accueillant familial et la personne accueillie.
- ▶ Sous réserve de remplir les conditions pour en bénéficier, la personne accueillie peut bénéficier de l'APA et des aides au logement. Elle peut aussi bénéficier d'un avantage fiscal au titre de l'emploi d'un salarié à domicile.

CONTACTS

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)
Service Aide Sociale
9 place du Général de Gaulle
CS 42371 | 22 023 Saint-Brieuc cedex 1
Tél. 02 96 62 85 13 | Fax 02 96 62 62 27
<http://cotesdarmor.fr / rubrique Solidarités>

Si vous souhaitez avoir davantage de précisions sur les différentes formes d'aide sociale vous pouvez demander la brochure éditée à cet effet, au CLIC, au CCAS (ou mairie) ou en consultant le site du Département <http://cotesdarmor.fr / rubrique Solidarités / les personnes âgées>.

Aide à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

L'emploi d'une aide à domicile vise à permettre à une personne âgée ou fragilisée qui souhaite continuer à vivre à son domicile d'être aidée dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne. Les services se distinguent selon leurs modalités d'intervention : prestataire, mandataire ou emploi direct.

1 - LES TROIS MODALITÉS D'INTERVENTION

A - L'aide à domicile en emploi direct

La personne âgée est employeur de la personne de son choix.

Qui fait les démarches administratives ?

La personne âgée elle-même réalise les déclarations à l'URSSAF et établit les bulletins de salaire. Elle peut sinon utiliser le Chèque Emploi Service Universel (CESU) qui permet de rémunérer l'aide à domicile et facilite les déclarations sociales.

Devez-vous appliquer une convention collective ?

Oui, la convention collective nationale des salariés du particulier employeur, quel que soit le mode de paiement et de déclaration (CESU ou autre).

Que payez-vous ?

Le salaire et les cotisations sociales qui en découlent, les congés, les frais annexes (repas, déplacement) ainsi que d'éventuelles indemnités de licenciement en cas de décès de l'employeur ou d'entrée en institution.

Combien ?

Vous convenez d'un salaire avec la personne employée en respectant la convention collective des particuliers employeurs (salaire minimum, grille de salaire en fonction de la qualification...).

Y a-t-il exonération de charges ?

Les personnes de plus de 70 ans ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie, d'une carte d'invalidité à 80 % ou de la Prestation de Compensation du Handicap bénéficient de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Qui organise le travail ?

La personne âgée en accord avec l'aide à domicile.

CONTACTS

FEPEM BRETAGNE

(fédération nationale des particuliers employeurs)

Relais particulier emploi région Bretagne

91 avenue Aristide Briand | 35000 Rennes

www.fepem.fr – www.cesu.urssaf.fr

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- ▶ Accueil téléphonique national au **0825 07 64 64 N° Indigo (15cts/min)**
Du lundi au jeudi | 9h-18h
Vendredi | 9h-17h
- ▶ Accueil téléphonique réservé aux adhérents au **0 810 109 109 N° Azur (prix d'un appel local)**
Jeudi | 9h-18h
Vendredi | 9h-17h



B - Service mandataire

La personne âgée est employeur de l'aide à domicile mais les démarches administratives sont effectuées par le service mandataire (contrat de travail, déclarations URSSAF, bulletins de salaire, remplacement de l'aide à domicile...).

Qui recrute ?

Vous. Le service mandataire peut vous proposer des candidatures.

Qui fait les démarches administratives ?

Vous déléguez au mandataire la totalité des tâches administratives (tout en gardant la responsabilité employeur).

Qui gère les relations de travail ?

Vous. Le mandataire peut vous proposer un soutien dans vos démarches. Mais en dernier ressort, la décision vous appartient.

Qui met fin au contrat d'intervention ?

Vous. Le mandataire vous apporte un soutien dans les démarches et les formalités de rupture.

Que payez-vous ?

Le salaire et les cotisations sociales qui en découlent, les congés, les frais annexes (repas, déplacement) ainsi que d'éventuelles indemnités de licenciement en cas de décès de l'employeur ou d'entrée en institution. Sont également à payer les frais de gestion au service mandataire.

Combien ?

Vous convenez d'un salaire avec la personne employée en respectant la convention collective des particuliers employeurs (salaire minimum, grille de salaire en fonction de la qualification...).

Y a-t-il exonération de charges ?

Les personnes de plus de 70 ans ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie, d'une carte d'invalidité à 80 % ou de la Prestation de Compensation du Handicap bénéficient de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Qui organise le travail ?

Le service mandataire définit avec vous une organisation de travail.

C - Service prestataire

Vous faites appel à un service employeur qui assume l'entière responsabilité de l'intervention.

Qui recrute ?

Le service lui-même.

Qui fait les démarches administratives ?

Le service assume la totalité des tâches et des fonctions.

Qui gère les relations de travail ?

En cas de conflit, le service a l'obligation de prendre en compte la difficulté et d'y apporter une réponse adaptée.

Devez-vous appliquer une convention collective ?

Le service applique la réglementation qui le concerne (code du travail ou statut de la fonction publique).

Qui organise le travail de l'aide à domicile ?

Le service prestataire, en fonction des besoins que vous aurez définis avec lui.

Qui met fin au contrat ?

Le service assume l'entière responsabilité de la rupture.

Que payez-vous ?

Le montant à payer varie selon le dispositif dans le cadre duquel intervient l'aide à domicile. En effet, des aides peuvent être accordées, le plus souvent selon conditions de ressources par les caisses de retraite ou le Département (par le biais de l'Aide Sociale ou de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie).

2 - LES DIFFÉRENTES PROCÉDURES DES SERVICES INTERVENANT AUPRÈS DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS

A - Les services autorisés tarifés

Il s'agit des services qui sont autorisés par le Président du Département et dont les tarifs sont fixés annuellement par le Département.

Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD)

| Qui contacter ? | Communes d'intervention | Services | |
|--|---|-------------|------------|
| | | Prestataire | Mandataire |
| ADMR Fédération des Côtes d'Armor 2 rue Claude Bernard 22190 Plérin Tél. 02 96 61 42 36 | 2 antennes : - Callac, - Plouguernevel | X | X |
| Comité du Kreiz Breizh 3 rue des Écoles 22480 Sainte-Tréphine Tél. 02 96 29 22 10 | Canihuel, Glomel, Gouarec, Kergrist-Moëlou, Laniscat, Lanrivain, Lescouët-Gouarec, Mellionec, Perret, Peumerit Quintin, Plélauff, Plouguernevel, Plounevez-Quintin, Saint-Connan, Saint-Gelven, Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Nicolas-du-Pélem, Sainte-Tréphine, Saint-Ygeaux, Trémargat | X | |
| Service d'aide à domicile (SAD) du Corong - Site de Maël-Carhaix 4 rue de la poste 22340 Maël-Carhaix Tél. 02 96 24 71 61 | Le Moustoir, Locarn, Maël-Carhaix, Paule, Plévin, Rostrenen, Trébrivan, Treffrin, Tréogan | X | X |
| Service d'aide à domicile (SAD) du Corong – Site de Callac Zone artisanale Kerguiniou 22160 CALLAC Tél. 02 96 45 56 27 | Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, Duault, Lohuec, Maël-Pestivien, Plourac'h, Plusquellec, Saint-Nicodème, Saint-Servais | X | |

Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

| Qui contacter ? | Communes d'intervention | Nombre de places | |
|--|--|------------------|-----------------------|
| | | Personnes âgées | Personnes handicapées |
| ADMR Fédération des Côtes d'Armor 2 rue Claude Bernard 22190 Plérin Tél. 02 96 61 42 36 | 1 antenne : Plouguernevel | | |
| Comité du Kreiz Breizh 3 rue des Écoles 22480 Sainte-Tréphine Tél. 02 96 29 22 10 | Canihuel, Gouarec, Kergrist-Moëlou, Laniscat, Lanrivain, Lescouët-Gouarec, Mellionec, Perret, Peumerit Quintin, Plélauff, Plouguernevel, Plounevez-Quintin, Rostrenen, Saint-Connan, Saint-Gelven, Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Nicolas-du-Pélem, Sainte-Tréphine, Saint-Ygeaux, Trémargat | 40 | 7 |
| Service d'aide à domicile (SAD) du Corong – Site de Maël-Carhaix 4 rue de la poste 22340 Maël-Carhaix Tél. 02 96 24 71 61 | Glomel, Kergrist-Moëlou, Le Moustoir, Locarn, Maël-Carhaix, Paule, Plévin, Rostrenen, Trébrivan, Treffrin, Tréogan | 51 | 4 |
| Service d'aide à domicile (SAD) du Corong – Site de Callac Zone artisanale Kerguiniou 22160 CALLAC Tél. 02 96 45 56 27 | Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, Duault, Lohuec, Maël-Pestivien, Plourac'h, Plusquellec, Saint-Nicodème, Saint-Servais | | |

NB : Les territoires d'intervention ne sont pas identiques pour les SAAD et les SSIAD de Maël Carhaix et du CEKB.

B - Les services autorisés non tarifés (ex agréés)

Le tarif est librement fixé par le gestionnaire.

Pour autant, pour les personnes relevant de l'APA, le Département peut participer au financement à hauteur maximum de 21,57 €/heure dans le cadre d'un plan d'aide.

| Qui contacter ? | Services | | Garde de nuit |
|---|-------------|------------|---------------|
| | Prestataire | Mandataire | |
| AADD/ADAPH Services 47 rue du Maréchal Foch SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 33 13 26 | X | | |
| AD Séniors/PHIGUE – Le Bel Âge 16 rue Jean Savidan 22300 LANNION Tél. 02 96 13 54 36 | X | | |
| ÂGE D'OR Services 3 rue des Ponts Saint-Michel 22200 GUINGAMP Tél. 02 96 43 96 62 | X | | |
| ÂGE D'OR Services/Vivr'Armor Services 47 rue de Gouédic 22200 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 73 29 16 | X | | |
| AID'ADOM 5 Place de Bretagne 22500 PAIMPOL Tél. 02 96 16 17 98 | X | | X |
| AIDE 2 VIE 34 route de Tréguier 22700 LOUANNEC Tél. 02 96 23 16 41 Antenne de Tréguier Tél. 02 96 44 25 85 | X | | X |
| ARMOR HOME Services 30 avenue des Châtelets 22950 TRÉGUEUX Tél. 02 43 72 02 02 | X | | |
| AZAE - A2MICILE La Basse Lande 22100 QUÉVERT Tél. 02 96 41 48 54 | X | | |
| Bien à la maison/DOMIFACILE 69 bd de l'Atlantique 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 01 06 33 | X | | X |
| BZH Service/O2 Dinan Espace Atlante 7 rue de la Violette 22100 QUÉVERT Tél. 02 43 72 02 02 | X | | |
| Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Julien Place de la Mairie 22940 SAINT-JULIEN Tél. 02 96 42 08 20 | X | | |
| Comité Cantonal d'Entraide (CCE) de Langueux 6 rue de la Poste 22360 LANGUEUX Tél. 02 96 61 25 74 | | X | |
| DA GER Services 22 B rue des Frères Le Montréer 22700 PERROS-GUIREC Tél. 02 96 49 00 60 | X | | X |
| DOMALIANCE Bretagne 76 avenue du 4 août 1944 56000 VANNES Tél. 02 40 83 83 94 22 06 88 36 65 99 | X | | |
| DOMARMOR services 37 rue du Maréchal Foch 22200 GUINGAMP Tél. 02 96 21 27 11 | X | X | X |
| DOMICILE ACTION ARMOR 66 bd Arago 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 94 01 49 | X | X | |
| DOMICILE ACTION TRÉGOR Espace de Kermaria 11 bd Louis Guilloux 22300 LANNION Tél. 02 96 37 00 79 | X | X | |
| DOMIDARMOR/DOMIDOM 3 rue Charles Pradal 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 57 24 00 80 | X | | X |
| ENTOUR'AGES 26 rue Chateaubriand 22200 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 62 15 54 | X | | |
| NESTOR AD'AGE 18 rue Abbé Vallée 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 77 02 41 | X | | X |

Liste susceptible d'évoluer

| Qui contacter ? | Services | | Garde de nuit |
|--|-------------|------------|---------------|
| | Prestataire | Mandataire | |
| PAPY MAMY Services 2 bis Place de la Plage 22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX Tél. 02 96 69 29 90 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS - LES JARDINS D'ARCADIE 14 rue de la Mer 22370 PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ Tél. 02 96 77 39 00 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS - LES JARDINS D'ARCADIE 11 bd Aristide Briand 22700 PERROS-GUIREC Tél. 02 96 48 01 76 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS - LES JARDINS D'ARCADIE 2 rue des Lycéens martyrs 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 60 25 98 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS – LA GIRANDIÈRE Rue de l'Union 22100 DINAN Tél. 02 98 41 35 35 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS/DOMITYS – LE GRIFFON D'OR 15 rue de la Corderie 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 02 96 60 98 00 | X | | |
| RÉSIDENCE SÉNIORS DE KERANNO 12 rue Angela Duval 22200 GRÂCES Tél. 02 96 05 90 00 | X | | |
| SÉNIORS Privilèges 9 rue René Descartes 22300 LANNION Tél. 02 96 48 47 89 | X | | |
| SERVIZEN – EMINAD 1 rue Pierre Simon Laplace 22600 LOUDÉAC Tél. 02 96 56 42 63 | X | | X |
| SERVIZEN 23 bis rue de Rennes 22100 LANVALLAY Tél. 02 96 88 73 28 | X | | |
| TRÉGOR AUTONOMIE 9 route de Launay 22140 PRAT Tél. 02 96 45 79 37 | X | | |
| YVETTE et MARIA 12 rue de la Métairie 22510 SAINT-GLEN Tél. 09 53 54 73 04 | X | | |

Liste susceptible d'évoluer

C - Garde de nuit

Qu'est-ce que c'est ?

Le service de garde de nuit à domicile favorise le maintien à domicile des personnes âgées. Ce service apporte une aide aux actes de la vie courante et une présence rassurante et sécurisante pour une plus grande qualité de vie. Il constitue un relais et un soutien pour la famille et l'entourage.

Bénéficiaires

Les personnes âgées ou handicapées.

Soins à domicile pour personnes âgées

Qu'est-ce que c'est ?

Sur prescription médicale, les services de soins composés d'aide-soignant(e)s encadré(es) d'infirmiers(ères) interviennent chez les personnes âgées ou handicapées pour effectuer les soins nécessaires au maintien de leur autonomie et de leur hygiène.

Cela permet d'éviter ou de retarder une hospitalisation ou une entrée en structure ou de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes âgées ou handicapées ayant perdu totalement ou partiellement leur autonomie.

DÉMARCHES

- ▶ Demande à établir par le médecin traitant et qui devra recevoir l'accord du médecin conseil de la caisse de sécurité sociale du demandeur.

COMMUNES DESSERVIES

- ▶ **SECTEUR DE MAËL-CARHAIX**
COMMUNES DE GLOMEL
KERGRIST-MOËLOU ET ROSTRENN
SAAD DU CORONG
4 rue de la Poste | 22340 Maël-Carhaix
Tél. 02 96 24 71 61
- ▶ **SECTEUR DE GOUAREC**
ET SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM
COMMUNES DE MELLIONNEC | PLOUGUERNÉVEL
PLOUNÉVEZ-QUINTIN | TRÉMARGAT
COMITÉ DU KREIZ BREIZH
SSIAD DE SAINTE-TRÉPHINE
2 rue des Écoles | 22480 Sainte-Tréphine
Tél. 02 96 29 22 10
- ▶ **SECTEUR DE CALLAC**
COMMUNES DE BULAT-PESTIVIEN, CALANHEL,
CALLAC, CARNOËT, DUAULT, LOHUEC,
MAËL-PESTIVIEN, PLOURAC'H, PLUSQUELLEC,
SAINT-NICODÈME, SAINT-SERVAIS
SAAD DU CORONG - SSIAD DE CALLAC
Zone artisanale Kerguiniou
22160 CALLAC
Tél. 02 96 45 56 27

Ces actes peuvent aussi être réalisés par les infirmiers libéraux.

L'équipe spécialisée Alzheimer

Qu'est-ce que c'est ?

Ces équipes sont intégrées à des services de soins infirmiers à domicile. Elles interviennent sur prescription médicale.

Les soins sont proposés afin de favoriser un maintien à domicile de qualité, en permettant à la personne désorientée de maintenir et/ou d'améliorer ses capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales. L'objectif est également de soutenir l'aidant familial dans l'accompagnement de son proche.

La durée de l'intervention est limitée de 12 à 15 séances par an (financées par la sécurité sociale).

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Le service de soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et à leur famille.

ORGANISMES

- ▶ **EMA - SO 22**
Équipe mobile d'accompagnement du Sud Ouest Côtes d'Armor

COMMUNES DESSERVIES

- ▶ **GLOMEL | KERGRIST-MOËLOU | LOCARN**
MAËL-CARHAIX | LE MOUSTOIR | PAULE | PLÉVIN
ROSTRENN | TRÉBRIVAN | TREFFRIN | TRÉOGAN
EMA - SO 22 - SAAD DU CORONG
4 rue de la Poste | 22340 Maël-Carhaix
Tél. 02 96 24 71 61 | Fax 02 96 24 64 70
- ▶ **CANIHUEL | GOUAREC | LANISCAT | LANRIVAIN |**
LESCOUËT-GOUAREC | MELLIONNEC | PERRET |
PEUMERIT-QUINTIN | PLELAUFF | PLOUGUERNÉVEL
PLOUNÉVEZ-QUINTIN | SAINT-CONNAN
SAINT-GELVEN | SAINT-GILLES-PLIGEAX |
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM | SAINTE-TRÉPHINE
SAINT-YGEAUX | TRÉMARGAT
EMA - SO 22
Comité du Kreiz Breizh
3 rue des Écoles | 22480 Sainte-Tréphine
Tél. 02 96 29 22 10 | Fax 02 96 29 22 13
- ▶ **SECTEUR DE CALLAC**
EMA COMITÉ CANTONAL D'ENTRAIDE
Zone artisanale Kerguiniou
22160 CALLAC
Tél. 02 96 45 56 27

L'accueil de jour

Qu'est-ce que c'est ?

L'accueil de jour permet d'accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer vivant à domicile pour une ou plusieurs journées, voire demi-journées par semaine.

L'accueil de jour peut être autonome ou rattaché à une structure telle qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Chaque personne y bénéficie d'un projet individualisé de prise en charge, avec des activités adaptées : activités physiques, stimulation mémoire, activités conviviales, etc.

C'est une structure médico-sociale donc en grande partie à la charge de la personne malade elle-même.

Les tarifs varient d'un accueil de jour à l'autre. Une aide de l'APA peut participer au règlement du coût de journée.

Le plus souvent, l'accueil se fait du lundi au vendredi et les activités sont organisées par des professionnels médico-sociaux.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladie apparentée.

DÉMARCHES

- ▶ Il s'agit d'une démarche personnelle du patient et de sa famille. Chaque patient bénéficiera d'un accueil personnalisé, adapté selon ses besoins, ses capacités et son niveau d'autonomie.

CONTACTS

▶ ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

Résidence Keramour
Rue de la Corderie | 22110 Rostrenen
Tél. 02 96 57 40 70

▶ MAISON D'ACCUEIL DE JOUR ITINÉRANT (MAJI) – SAD DU CORONG

• SITE DE MAËL-CARHAIX

Complexe Kerfers
rue Gwazh Lin | 22340 Maël-Cahaix
Accueil : vendredi de 9h30 à 16h30

• SITE DE CALLAC

9 bis rue Ernest Renan | 22160 CALLAC
Accueil : mercredi de 9h30 à 16h30

- CONTACTS

Infirmière coordinatrice : 06 77 95 75 94
Site de Maël-Carhaix : 02 96 24 71 61
Site de Callac : 02 96 45 56 27

▶ ACCUEIL DE JOUR - ADMR

• SITE DE PLOUGUERNEVEL

ADMR PLOUGUERNEVEL

La Mairie
33 route Looal | 22110 PLOUGUERNEVEL
Tél. 02 96 36 06 31

• SITE DE CORLAY

7 rue Sainte Anne | 22320 CORLAY
Tél. 02 96 29 41 32

L'hébergement temporaire

Qu'est-ce que c'est ?

L'hébergement temporaire est destiné aux personnes âgées qui vivent à domicile ou chez leurs proches. Il s'inscrit dans la volonté de favoriser le maintien à domicile en soutenant les familles. Il s'agit d'une formule d'hébergement limitée dans le temps, qui s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis : isolement, absence des aidants notamment pendant le départ en vacances de la famille, travaux dans le logement...

Cet hébergement fait l'objet d'une réservation préalable afin de préparer le séjour en toute confiance. Les personnes doivent s'acquitter de l'ensemble des frais (hébergement, dépendance), dont le montant varie selon l'établissement concerné. Pour les personnes relevant de l'APA, le Département peut participer au financement dans le cadre d'un plan d'aide. Les hébergements temporaires sont le plus souvent rattachés à une structure de type EHPAD ou résidence autonomie (ex EHPA).

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Toute personne âgée de plus de 60 ans.

DÉMARCHES

- ▶ Une réservation doit être faite auprès de l'établissement d'accueil afin de préparer le séjour.
- ▶ Selon la situation de la personne, une demande d'APA peut être entreprise.

CONTACTS

Pour trouver un hébergement temporaire, reportez-vous à la liste des établissements en page 28.

Le service TEMPOMUT

La Mutualité Retraite des Côtes d'Armor propose des hébergements temporaires sur différents sites :

- Plouisy,
- Saint-Jacut-de-la-Mer,
- Saint-Brieuc.

Le service TEMPOMUT centralise les disponibilités d'hébergement temporaire. Il propose des séjours courts allant de quelques jours à 1 mois.

TEMPOMUT est une réponse pour les personnes âgées et leurs aidants, qui permet d'apporter un répit, une solution d'urgence ou d'attente, un essai de vie collective ou simplement des vacances.

TEMPOMUT

7 rue des Champs de Pies

22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 75 44 40

tempomut@mutualite22.fr



Portage de repas à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

Lorsqu'une personne âgée rencontre des difficultés pour préparer ses repas, elle peut faire appel à la livraison de repas à domicile. Cela lui permet de rester à son domicile et de continuer à bien se nourrir.

Le prix de cette prestation se décompose en deux volets : le coût du repas et celui du portage.

Le tarif du repas est librement fixé par le service, il est donc recommandé de se renseigner auprès du CLIC s'il existe plusieurs opérateurs sur le secteur concerné.

Des aides financières existent et portent uniquement sur le prix du portage.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes âgées de 60 ans et plus.

DÉMARCHES

- ▶ Le CLIC peut vous informer des dispositifs d'aide financière liée au portage de repas à domicile.

COMMUNES DESSERVIES

- ▶ CANIHUEL | GLOMEL | GOUAREC | KERGRIST-MOËLOU | LANISCAT | LANRIVAIN | LESCOUËT-GOUAREC | MELLIONNEC | PERRET | PEUMERIT QUINTIN | PLÉLAUFF | PLOUGUERNÉVEL PLOUNÉVEZ-QUINTIN | ROSTRENEN | SAINT-CONNAN | SAINT-GELVEN | SAINT-GILLES-PLIGEAX | SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM | SAINTE-TRÉPHINE | SAINT-YGEAUX | TRÉMARGAT

COMITÉ DU KREIZ BREIZH

3 rue des Écoles | 22480 Sainte-Tréphine
Tél. 02 96 29 22 10

- ▶ LE MOUSTOIR | LOCARN | MAËL-CARHAIX | PAULE PLÉVIN | TRÉBRIVAN | TREFFRIN | TRÉOGAN SAAD DU CORONG – SITE DE MAËL-CARHAIX

4 rue de la Poste | 22340 Maël-Carhaix
Tél. 02 96 24 71 61

- ▶ SECTEUR DE CALLAC

SAAD DU CORONG – SITE DE CALLAC

Zone artisanale Kerguiniou | 22160 CALLAC
Tél 02 96 45 56 27



Aide à la mobilité

Pour permettre d'améliorer ou de maintenir le déplacement des personnes âgées, il existe différents dispositifs.

A-Transport Rural à la Demande

Qu'est-ce que c'est ?

Le **Transport Rural à la Demande (TRAD)** est un service de transport public de personnes organisé par les communautés de communes.

Le TRAD vient vous chercher à votre domicile et vous dépose où vous le souhaitez. Il vous ramène à votre domicile à l'heure convenue lors de la réservation

Il est assuré en partenariat avec les transports locaux et la Centrale de mobilité Tibus du Département des Côtes d'Armor.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CCKB

CANIHUEL | GLOMEL | GOUAREC | KERGRIST-MOËLOU
LANISCAT | LANRIVAIN | LE MOUSTOIR | LESCOUËT-
GOUAREC | LOCARN | MAËL-CARHAIX | MELLIONNEC
PAULE | PERRET | PEUMERIT QUINTIN | PLÉLAUFF
PLÉVIN | PLOUGUERNÉVEL | PLOUNÉVEZ-QUINTIN
ROSTRENEH | SAINT-CONNAN | SAINT-GELVEN
SAINT-GILLES-PLIGEAUX | SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM
SAINTE-TRÉPHINE | SAINT-YGEAUX | TRÉBRIVAN
TREFFRIN | TRÉMARGAT | TRÉOGAN

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Ce service s'adresse à tous ses habitants qui souhaitent se déplacer à l'intérieur de la communauté de communes
- ▶ La participation demandée est 2€50 l'aller adhésion annuelle obligatoire

HORAIRES

Mardi | 7h30-14h
Mercredi | 7h30-18h30
Vendredi | 13h-18h30
(sauf jours fériés)

DÉMARCHES

- ▶ Réservation obligatoire auprès de la centrale de mobilité au **0 810 22 22 22** (*prix d'un appel local*) au plus tard
 - avant 12h00, la veille du déplacement.
 - avant 17h00 le vendredi pour les déplacements le lundi
 (Attention : aucune réservation enregistrée les week-ends et jours fériés)

B - Callac Argoat Transport

GUINGAMP - PAIMPOL

ARMOR-ARGOAT AGGLOMÉRATION (GP3A)

PÔLE DE PROXIMITÉ DE CALLAC

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de transport public à la demande. Il dessert les communes de la GP3A - Pôle de proximité de Callac.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Tout public.
- ▶ Service réservé aux habitants de la GP3A - Pôle de proximité de Callac

DÉMARCHES

- ▶ Réservations obligatoires au plus tard la veille du trajet avant 12h, auprès de la centrale de mobilité 0810 22 22 22.

HORAIRES TRANSPORTS

Mercredi et samedi | 9h-18h

HORAIRES RÉSERVATION

Du lundi au vendredi | 7h-20h
Samedi | 8h-12h | 14h-17h

CONTACTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DE CALLAC-ARGOAT

Rue Louis Morel | 22160 Callac
Tél. 02 96 45 90 29 | Fax 02 96 45 90 00
www.callac-argoat.fr

3 - CHÈQUES SORTIR PLUS

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un moyen de faciliter les déplacements des personnes âgées, sous forme de chèques (CESU préfinancés) permettant de payer l'accompagnement par un professionnel agréé, et éventuellement, l'utilisation d'un moyen de transport. Ces sorties peuvent être d'ordre utilitaire (visite chez un médecin, analyses médicales, courses, démarches administratives, coiffeur...) mais aussi de loisirs (promenade, spectacles, visite à des amis, des proches) afin de favoriser le maintien d'une vie sociale.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Les personnes âgées de 80 ans et +, titulaires d'une pension de retraite complémentaire de droit propre ou de réversion du groupe Agirc-Arrco.

DÉMARCHES

- ▶ S'adresser directement à sa caisse de retraite complémentaire ou au CLIC.

CONTACTS

0 810 360 560 (prix d'un appel local)

Téléalarme

Qu'est-ce que c'est ?

La téléalarme est un dispositif permettant aux personnes dont l'autonomie est fragilisée du fait de leur santé, de leur handicap ou de leur isolement, d'alerter les membres d'un réseau de solidarité ou un centre d'assistance.

L'appareil est composé de deux parties : le médaillon et le transmetteur.

Le médaillon est une télécommande radio à porter sur soi. Il suffit d'une pression sur celui-ci pour déclencher le transmetteur qui, à son tour, composera directement le numéro du centre de télésurveillance 24h/24h. Une fois le signal reçu, le centre prévient les personnes préalablement désignées.

La téléassistance est en constante évolution et des systèmes novateurs sont apparus ces dernières années :

- la téléassistance mobile avec ou sans système de géolocalisation,
- la téléassistance dite «active» qui se déclenche automatiquement à l'aide de capteurs.

Les aides financières possibles

- ▶ Dans le cadre de l'APA à domicile
- ▶ Aides exceptionnelles de certaines caisses de retraites.

Attention, avant de prendre contact avec un organisme de téléalarme, contacter d'abord votre caisse car certaines ont des conventions avec un organisme de téléalarme

- ▶ Caisses de retraite complémentaire
- ▶ Aide de la mutuelle (selon les contrats)

CONTACTS

Pour trouver un organisme de téléalarme, prenez contact avec le CLIC de votre secteur ou avec un service d'aide à domicile.



Aide à l'amélioration et/ou à l'adaptation de l'habitat

1 - AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Vous envisagez de faire des travaux dans votre logement pour améliorer votre confort (nouveau mode de chauffage, isolation, mise aux normes de l'électricité).

Vous pouvez trouver une aide technique auprès des opérateurs Habitat ci-après. Pour faciliter la mise en œuvre de votre projet, leurs conseillers techniques peuvent vous accompagner dans vos démarches : visite sur place et évaluation des possibilités, programme de travaux, estimation des coûts et plan de financement prévisionnel, demandes d'aides financières (subventions, prêts...), suivi de la mise en œuvre du projet, vérification de la bonne exécution des travaux.

2 - ADAPTATION DU LOGEMENT

Vous envisagez de faire des travaux dans votre logement pour favoriser votre autonomie et votre maintien à domicile (adaptation des sanitaires, rampe d'accès, élargissement des portes...).

Comme pour l'amélioration du logement, un opérateur Habitat peut vous apporter des conseils techniques : visite sur place et évaluation des possibilités d'aménagement, esquisse d'aménagement intérieur, programme de travaux, estimation des coûts et plan de financement prévisionnel, demandes d'aides financières (subventions, prêts...), suivi de la mise en œuvre du projet, vérification de la bonne exécution des travaux.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Retraités dont le logement nécessite des rénovations et/ou des aménagements.

CONTACTS

SOLHA CÔTES D'ARMOR

4 av Chalutier Sans Pitié | BP 20336
22193 Plérin Cédex
Tél. 02 96 62 22 00 | Fax 02 96 61 84 50
<http://solihaz2.org>

- ▶ Le 1^{er} mardi du mois à la Mairie de Rostrenen

CDHAT DES CÔTES D'ARMOR

Zoopôle – Immeuble Phébus
Rue Irène Joliot-Curie | 22440 Ploufragan
Tél. 02 96 01 51 91
<http://cdhat.fr/>

3 - ADAPTATION DU LOGEMENT EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

Si votre demande est liée à une perte d'autonomie et à un handicap reconnu avant l'âge de 60 ans, la MDPH vous accueille et vous conseille dans vos démarches, gratuitement.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Retraités handicapés de moins de 75 ans dont le logement nécessite des aménagements.

HORAIRES

Lundi au vendredi
8h30-12h | 13h30-16h30

CONTACTS

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

3 rue Villiers de l'Isle Adam
CS 50401 | 22194 Plérin cedex
Tél. 02 96 01 01 80 | <http://mdph.cotesdarmor.fr>



4 - LE DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI DE L'AGIRC-ARRCO

Vous souhaitez avoir des conseils sur les aides techniques ou les aménagements possibles à votre domicile, vous pouvez faire appel à un ergothérapeute. Lors d'une visite à votre domicile ce professionnel vous aidera à optimiser votre confort et votre sécurité dans le respect de vos habitudes. Il vous adressera ensuite un bilan personnalisé avec des recommandations pratiques.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Ce diagnostic est destiné aux personnes âgées de plus de 75 ans et ressortissant d'une retraite complémentaire Agirc ou Arrco. Il vous coûtera 15 euros.

CONTACTS

Pour en bénéficier contacter le 0 810 360 560
(prix d'un appel local)



Structures d'hébergement pour personnes âgées

Qu'est-ce que c'est ?

1 - ÉTABLISSEMENTS NON MÉDICALISÉS

Les résidences autonomie (ex EHPA) accueillent les personnes de plus de 60 ans autonomes ayant un besoin de sécurité ou un besoin de lien social.

Ces établissements destinés principalement aux personnes autonomes (GIR 5 et 6), peuvent aussi depuis 2016 accueillir un certain nombre de personnes en perte d'autonomie (GIR 1 à 4). Les résidents peuvent percevoir l'APA « à domicile en établissement ».

2 - ÉTABLISSEMENTS MÉDICALISÉS

- ▶ Les **EHPAD** (*Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes*) accueillent les personnes âgées ayant besoin d'un accompagnement du fait de leur dépendance.
- ▶ Les **USLD** (*Unités de Soins de Longue Durée*) accompagnent les personnes âgées ayant un besoin en soin important 24 heures sur 24.

Dans ces établissements, le résident acquitte le tarif hébergement. L'EHPAD ou l'USLD bénéficie de dotation du Département pour couvrir les charges liées à la dépendance (APA) et de l'ARS pour le financement des prestations de soins.

Pour financer son hébergement, le résident peut bénéficier de différentes aides, en fonction de ses revenus.¹

Certains de ces établissements proposent des services pour accompagner les personnes âgées souffrant de pathologies de type Alzheimer :

- unités dédiées,
- le **PASA** (*Pôle d'activités et de Soins adaptés*) qui est un service de l'établissement ouvert en journée pour l'accueil de ses résidents désorientés,
- l'**UHR** (*Unité d'Hébergement renforcée*) qui est un lieu de vie et de soins spécialisé pour l'accueil de résidents d'un EHPAD ou d'une USLD ou du domicile.

¹ Pour plus d'informations, consulter le guide EHPA/EHPAD (http://cotesdarmor.fr/solidarites/les_personnes_agees)

Liste des structures d'hébergement

| Établissements | Coordonnées | Hébergement temporaire | Accueil de jour | Unité spécialisée de Alzheimer | PASA | UHR |
|--|---|------------------------|-----------------|--------------------------------|------|-----|
| SECTEUR DE CALLAC | | | | | | |
| EHPAD Résidence Verte Vallée | 9 rue Ernest Renan 22160 CALLAC Tél. 02 96 45 51 63 | X | | | | |
| SECTEUR DE ROSTRENEH | | | | | | |
| EHPA Foyer Logement | 1 rue de Cornouaille 22110 Rostreneh Tél. 02 96 57 42 00 | | | | | |
| EHPAD -USLD Résidence Kéramour | Rue de la Corderie 22110 Rostreneh Tél. 02 96 57 40 70 | | X | X | X | |
| EHPAD Monseigneur Bouché | 1 rue du Hambout 22110 Rostreneh Tél. 02 96 29 02 58 | X | | | | |
| Résidence Le petit village | 1, rue Emile Bouétard 22110 Plougernevel Tél. 02 96 36 04 87 | | | | | |
| SECTEUR DE MAËL-CARHAIX | | | | | | |
| EHPAD | Route de Paule 22340 Maël-Carhaix Tél. 02 96 24 61 28 | | | | | |
| EHPAD | 6 rue JP Follezou 22340 Trébrivan Tél. 02 96 36 61 72 | X | | X | | |
| SECTEUR DE GOUAREC | | | | | | |
| EHPAD Maison Saint-Joseph | 1 rue de Plounévez-Quintin 22570 Gouarec Tél. 02 96 24 88 00 | X | | X | X | |
| EHPAD Ti An Diskuizh | 4 rue de Pontiou 22570 Bon Repos sur Blavet Tél. 02 96 36 91 22 | X | | X | | |
| SECTEUR DE SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM | | | | | | |
| EHPAD Ty Kerjean | Rue de Sainte-Tréphine 22480 Saint-Nicolas-du-Pélem Tél. 02 96 29 74 48 | | | | | |

Structures hospitalières et de soins de suite

1 - ASSOCIATION HOSPITALIÈRE DE BRETAGNE (AHB) – SERVICE DE SOINS

Qu'est-ce que c'est ?

L'AHB, association privée à but non lucratif réunit des structures et des compétences aux services de la personne dans deux champs d'activités :

- le sanitaire,
- le médico social.

A - L'unité intersectorielle de Géroto-psychiatrie (UIGP)

Les patients sont admis lorsqu'ils souffrent de troubles cognitifs et psycho comportementaux justifiant des soins intensifs.

Le bilan diagnostic et les projets thérapeutiques sont réalisés par une équipe pluri-professionnelle spécialisée.

Chaque patient est pris en charge dans le cadre d'un projet de soins individualisé.

Les soins mis en œuvre permettent au patient d'utiliser ses capacités et visent à les améliorer.

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER DE PLOUGUERNÉVEL -UIGP

2 route de Rostrenen | 22110 Plouguernével
Tél. 02 96 57 10 49

B - Service Médecine

L'unité de médecine permet d'assurer la surveillance et la mise en route de traitements, et de prendre en charge des épisodes aigus de pathologies chroniques.

C - Soins de suite polyvalents

L'unité de soins de suite polyvalents poursuit une hospitalisation lorsque le patient n'est pas suffisamment stabilisé pour envisager son retour à domicile. Elle permet également de réaliser une réadaptation fonctionnelle et d'adapter une thérapeutique spécifique.

BÉNÉFICIAIRES

- Les patients sont adressés par leurs médecins traitants ou par les services hospitaliers publics ou privés de la région.

CONTACTS

SERVICE HENRI GARNIER

Unité de médecine
Unité de soins de suite polyvalents
3 rue de la gare | 22110 Plouguernével
Tél. 02 96 57 12 31 | Fax 02 96 57 12 32
Courriel : secretariat.smss@ahbretagne.com

Hospitalisation à domicile (HAD)

Qu'est-ce que c'est ?

L'hospitalisation à domicile est un service alternatif à l'hospitalisation en milieu traditionnel. Elle permet la réalisation, au domicile, de soins médicaux et paramédicaux complexes, continus et coordonnés entre les services hospitaliers, le médecin traitant et les professionnels de santé libéraux.

L'hospitalisation à domicile permet ainsi d'éviter une rupture du lien familial et de conserver les repères habituels du patient, dans le temps et dans l'espace.

BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Patients atteints de pathologies graves, évolutives et/ou instables.

DÉMARCHES

- ▶ L'admission se fait sur prescription médicale, avec l'accord du patient. Elle est conditionnée par l'accord du médecin coordonnateur de l'HAD, sur la base d'un projet thérapeutique, après évaluation des soins et de la faisabilité technique et sociale de la prise en charge à domicile.

CONTACTS

- ▶ **CANTONS DE GOUAREC | MAËL CARHAIX | ROSTRENEN HAD CENTRE BRETAGNE**
Bâtiment de la Plage
18-20 rue de la Plage | 56300 Pontivy
Tél. 02 97 79 15 00 | Fax 02 97 25 73 63
- ▶ **CANTON DE SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM HAD DU PAYS DE GUINGAMP**
CH – Bâtiment | 14-17 rue Armor
BP 10 548 | 22205 Pabu Guingamp
Tél. 02 96 40 23 20 | Fax 02 96 21 09 70

Réseaux de santé

Qu'est-ce que c'est ?

Les réseaux de santé ont pour objectif de mobiliser l'ensemble des ressources sanitaires et sociales sur un territoire géographique donné, autour des besoins spécifiques de certaines populations ou pathologies. Ils visent à faciliter l'accès aux soins, à favoriser la coordination et la continuité des soins. Ils participent à promouvoir la délivrance de soins de proximité de qualité. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique.

CONTACTS

ONC'ARMOR (RÉSEAU DE CANCÉROLOGIE)

25-27 rue de la Gare | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 60 95 90 | Fax 02 96 60 95 95

RÉSOPALLIA (RÉSEAU DE SOINS PALLIATIFS)

50 rue Jean Jaurès | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 78 50 76 | Fax 02 96 78 53 96

RÉSEAU PALLIATIF CENTRE BRETAGNE (RPCB)

18 rue de la Plage | 56300 PONTIVY
Tél. 02 97 07 02 54

PRÉVENTION VASCULAIRE 22

15 bis rue des Capucins | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 75 47 63 | Fax 02 96 78 97 52

ACCOMPAG...E

Secteur Callac
Tél. 02 96 44 10 58

Protection juridique

1 - TRIBUNAL

Qu'est-ce que c'est ?

Au greffe du tribunal sont accueillies les familles souhaitant obtenir quelques renseignements sur les mesures de protection (tutelle, curatelle, mandat de protection future...).

CONTACTS

TRIBUNAL D'INSTANCE DE GUINGAMP

38 place du centre
CS 70518 | 22205 Guingamp cedex
Tél. 02 96 40 11 40

Permanences

Lundi au vendredi | 9h-12h | 14h -17h
Samedi | 9h-12h

TRIBUNAL D'INSTANCE DE ST-BRIEUC

6 bis rue Marie Vaillant
BP 53 548
22035 Saint-Brieuc cedex 1
Tél. 02 96 62 64 20

Permanences

Lundi | mardi | jeudi à partir de 13h30

2 - ASSOCIATIONS DE TUTELLES

Qu'est-ce que c'est ?

Les services de protection interviennent sur la base d'un mandat judiciaire, pour les personnes ou les familles rencontrant des difficultés à gérer leur budget ou leur patrimoine. Ils travaillent en partenariat avec les structures d'action sociale.

CONTACTS

ASSOCIATION COSTARMORICAINE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROTECTION (ACAP)

35 rue Abbé Garnier | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 78 84 00

Antenne de Guingamp

3 impasse des Buis
Z.A. parc d'activité de Runanvizit
BP 50 302 | 22970 Ploumagoar
Tél. 02 96 13 59 13 | Fax 02 96 13 58 99
ploumagoar@acap22.fr

ASSOCIATION DE PROTECTION DES MAJEURS (APM 22)

Antenne Guingamp

1 rue de Toullan Bian | Z.I de Bellevue | BP. 10120 –
Ploumagoar | 22201 Guingamp Cedex
Tél. 02 96 11 87 00 | Fax 02 96 11 87 01
guingamp@apm22.fr

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)

Permanences délocalisées sur rendez-vous

Cité Administrative
6 rue Joseph Pennek | 22110 Rostrenen
Tél. 02 96 57 42 00

2^e lundi du mois | 13h30-16h

1^{er} jeudi du mois | 10h-12h30

3 - SERVICE D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

Qu'est-ce que c'est ?

L'ACAP, l'APM22 et l'UDAF se sont associées pour créer un service gratuit d'information et de soutien envers les tuteurs familiaux.

CONTACTS

ASSOCIATION COSTARMORICAINE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROTECTION (ACAP)

35 rue Abbé Garnier | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 78 84 00

Antenne de Guingamp

3 impasse des Buis
Z.A. parc d'activité de Runanvizit
BP 50 302 | 22970 Ploumagoar
Tél. 02 96 13 59 13 | Fax 02 96 13 58 99
ploumagoar@acap22.fr

ASSOCIATION DE PROTECTION DES MAJEURS (APM 22)

18 rue Parmentier | BP 4601
22046 Saint-Brieuc cedex 2
Tél. 02 96 68 16 80

CONTACTS

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)

28 bd Hérault | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 68 93 99 | Fax 02 96 52 00 56
politiquefamiliale.udaf22@wanadoo.fr

Permanences délocalisées sur rendez-vous

Cité Administrative
6 rue Joseph Penneç | 22110 Rostrenen
Tél. 02 96 57 42 00

1^{er} lundi du mois | 13h30-16h
1^{er} mardi du mois | 9h-12h00



Associations d'usagers et de malades

ASSOCIATION DES DEVENUS-SOURDS ET MALENTENDANTS 22

6 bis rue du Maréchal Foch | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 37 22 87 | am.bourdet@gmail.com

ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

1 av du chalutier sans pitié | 22190 Plérin
Tél. 02 96 33 00 75
www.apf.asso.fr | dd22@apf.asso.fr

ASSOCIATION DES PARKINSONIENS DES CÔTES D'ARMOR

9 rue Pasteur | 22950 Trégueux

- Saint-Brieuc / Trégueux
02 96 33 92 50 / 06 03 58 28 11
- Dinan 02 96 85 39 53
- Lannion 02 96 23 99 76
- Paimpol 02 96 20 75 49
- Plouha 02 96 20 24 89

www.parkinson22.fr | parkinson22@orange.fr

FRANCE PARKINSON 22

19 rue Louis Guilloux | 22360 Languieux
Tel: 06 08 77 84 44
www.franceparkinson22.fr
franceparkinson22@gmail.com

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER 22

18 rue Abbé Vallée
BP 4618 | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 60 85 42 | www.francealzheimer.org
alzheimercotesdarmor@orange.fr

CLUBS COEUR ET SANTÉ (PATHOLOGIES CARDIAQUES)

M. Patrick CONAN
Tel: 02 96 42 39 95
CCS22.franceserv.com | kerzut@free.fr

ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RÉNAUX (AIR)

La prée | 22120 Yffiniac
Tél. 02 96 72 66 06
air22.pagesperso-orange.fr

ASSOCIATION DIAB'ARMOR

8 bd Laennec | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 75 17 35

FRANCE AVC

2 allée de Molène | 22950 Trégueux
Tél. 06 38 10 28 94 | franceavc22@orange.fr

APHASIE 22

Hélène LE ROUX : 06 64 21 92 50
Marc MARANDON : 07 87 03 63 48

LIGUE CONTRE LE CANCER

3 rue Gourien | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 94 78 14
www.ligue-cancer.net/cd22

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT LES ÂÎNÉS RURAUX

2 av. du Chalutier sans pitié
BP 215 | 22192 Plérin
Tél. 02 96 74 70 88
www.generations-mouvement.org

ASSOCIATION JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE (JALMALV)

6 rue Balzac | 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 60 89 59 | jalmav22@orange.fr

CENTRE D'ÉCOUTE ALMA 22

Vendredi | 14h-17h
Tél. 02 96 33 11 11
ou N° national au 39 77

Autres Sites :

service-public.fr

Glossaire

ACAP : Association Costarmoricaïne d'Accompagnement et de Protection

ACS : Aide à la Complémentaire Santé

ALS : Allocation Logement à caractère Social

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

APL : Allocation Personnalisée au Logement

APM : Association de Protection des Majeurs

ARDH : Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation

ASIR : Aide aux retraités en Situation de Rupture

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCE : Comité Cantonal d'Entraide

CDC : Communauté de Communes

CESU : Chèque Emploi Service Universel

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CMU : Couverture Maladie Universelle

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DPAPH : Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (Département)

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EMA - SO 22 : Équipe mobile d'accompagnement du Sud Ouest Côtes d'Armor

FEPEM : Fédération des Particuliers Employeurs

HAD : Hospitalisation à Domicile

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PAP : Plan d'Actions Personnalisé

PASA : Pôle d'activités et de Soins Adaptés

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSI : Régime Social des Indépendants

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UHR : Unité d'Hébergement Renforcée

URSSAF : Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

USLD : Unités de Soins de Longue Durée



Notes



CLIC DE ROSTRENN

Maison du Département
6 B rue Joseph Pennec – BP 7
22110 Rostrenen
Tél. 02 96 57 44 66 | Fax 02 96 57 44 09
clic-sudouest-rostrenen@cotesdarmor.fr